



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/585

2 mai 2000

Distr. GÉNÉRALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMMUNICATION DU 31 MARS 2000 REÇUE DE LA MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Le texte de la lettre du 31 mars 2000 du Représentant permanent de la République argentine transmettant la déclaration du Forum de consultation et de concertation politique du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili à l'occasion du trentième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est reproduit ci-joint. Cette déclaration, publiée le 27 mars 2000, est maintenant distribuée aux États Membres de l'Agence ainsi qu'il est demandé dans la lettre.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires.

00-10486(102)
Traduit de l'anglais

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE
Vienne

Réf.: OA 31/2000

le 31 mars 2000

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de solliciter votre assistance pour la distribution aux États Membres de l'Agence de la déclaration du Forum de consultation et de concertation politique du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili à l'occasion du trentième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a été publiée le 27 mars 2000.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma plus haute considération.

(signé) Juan Carlos Kreckler
Ambassadeur
Représentant permanent

M. Mohamed ElBaradei
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique

**DÉCLARATION DU FORUM DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION
POLITIQUE DU MERCOSUR, DE LA BOLIVIE ET DU CHILI À L'OCCASION
DU TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU TRAITÉ
SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES**

Le trentième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a eu lieu le 5 mars 2000. Les gouvernements des pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et ceux de la Bolivie et du Chili tiennent à saisir cette occasion pour réaffirmer le rôle fondamental du TNP, instrument sur lequel repose le système international de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Les gouvernements du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili accordent donc une importance particulière à la Conférence d'examen du TNP, qui commencera le 24 avril 2000, à New York, en tant que forum où sera examinée l'application du Traité à la lumière des décisions prises lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995.

Compte tenu des événements survenus récemment, qui pourraient compromettre les objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, les gouvernements du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili considèrent qu'il est essentiel d'assurer l'adhésion universelle au Traité et de progresser en ce qui concerne le respect des obligations découlant du TNP afin d'atteindre l'objectif d'un monde entièrement exempt d'armes nucléaires. Nous engageons donc les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce traité sans condition et à signer les autres instruments du régime international de non-prolifération nucléaire, en se conformant pleinement aux obligations qui en découlent.

La plus importante de ces obligations est la volonté de mener des négociations de bonne foi sur des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire et de désarmement général et complet dans le cadre d'un contrôle international rigoureux et efficace. À cette fin, les gouvernements du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili demandent instamment aux États dotés d'armes nucléaires de s'engager sans réserve à éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires dans un avenir proche, afin de se conformer pleinement aux obligations qui découlent de l'article VI du Traité.

Par ailleurs, l'article IV du Traité reconnaît le droit inaliénable de tous les peuples de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Sur la base de ce droit, les gouvernements demandent à la Conférence d'examen du TNP, ainsi qu'aux autres assemblées compétentes, de prendre des décisions qui favorisent la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

L'Amérique latine est une région d'avant-garde qui a adhéré définitivement à la cause de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nos pays font partie de la première zone exempte d'armes nucléaires située dans une région densément peuplée de la planète, qui a été créée dans le cadre du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco).

Cette situation a été renforcée à son tour, dans notre sous-région, par la déclaration politique du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili que les présidents ont signée à Ushuaia, en juillet 1998, et qui affirme que nos pays forment une zone de paix, exempte d'armes de destruction massive.

Dans ce contexte, les gouvernements des pays du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili réitèrent leur attachement au TNP en tant que fondement du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires et à l'objectif qui consiste à déployer tous les efforts nécessaires pour assurer l'application intégrale et l'universalité de ce traité afin de parvenir au but final, celui d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Buenos Aires, le 27 mars 2000